

Décision

Générale

colonial

Décision n° 236 concernant les Ministères.

n° 236

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 février 1965

Numéro JO

n° 2 du 01/03/1965

Date du numéro

1 mars 1965

TEXTE INTÉGRAL

Sont nommés, pour compter du 1er janvier 1965, contre-maîtres des travaux stagiaires (indice 450) du cadre territorial des Travaux publics et du Port, les agents des cadres territoriaux ci-après désignés, déclarés admis à l'examen professionnel d'accès au cadre des contremaîtres des travaux : M. Hassan Ali Yaya, agent technique principal, 1er échelon du cadre territorial des Travaux publics et du Port (indice 420) ; M. Ali Mohamed Mahamoud, dit Masri, ouvrier de re classe, 2e échelon du cadre territorial des Travaux publics et du Port (indice 390) ; M. Moussa Houfane Guaher, ouvrier principal de 1er échelon du cadre territorial des Travaux publics (indice 420). Est nommé, pour compter du 1er janvier 1965, agent technique stagiaire (indice 225) du cadre territorial des Travaux publics et du Port. M. Ahmed Hassan Ismaël, planton de 2e classe, 2e échelon (indice 145) du cadre territorial de l'Administration générale, candidat déclaré admis à l'examen professionnel d'accès au cadre des agents techniques des Travaux publics.